

## CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Juin 2021

SECRETAIRES DE SEANCE : Yvette CREPET et Sylvain LEVET

ABSENTE : Gaelle DEAL et Véronique FAURE

---

Approbation du compte rendu de séance du 28 Mai 2021

### **Personnel :**

Lignes directrices de gestion du personnel : le conseil municipal prend un arrêté pour expliquer le mode de fonctionnement de nos services.

Le conseil municipal prend une délibération pour mettre à jour le tableau des effectifs de la commune suite au départ en retraite d'Annie CHAPUIS.

Ratios promus promouvables : le conseil municipal prend une délibération pour un taux à 100% pour tous les avancements de grade dans tous les cadres d'emplois

Horaires secrétariat : Pas de changement pour Juillet Août. Les horaires d'ouvertures seront revus en Septembre pour pouvoir ouvrir tous les jours de la semaine.

### **Ecole :**

Pour la rentrée 2021/2022, le planning du personnel communal de l'école a été modifié. La répartition des horaires a été changée pour 6 agents.

- Inscription d'un enfant de Marols :

Un exploitant agricole contribuable sur la commune et habitant Marols souhaite inscrire son enfant à l'école de Luriecq. Ce dernier est gardé par une nourrice du village.

La commune de Marols accepte que l'enfant de la famille CHOUVELON soit inscrit à l'école de Luriecq mais ne participera pas financièrement pour sa scolarité.

La commune a reçu un devis de la société MAGPRO pour l'achat de matériels pour la cantine scolaire. La mairie va étudier le matériel mentionné avant validation.

Demande d'inscription d'un enfant de LURIECQ à l'école publique de Saint Bonnet-Le-Château :

Suite à la réponse favorable de la commune de Saint Bonnet Le Château, le conseil municipal a voté par bulletin secret : 11 avis favorable pour accepter l'inscription de cet enfant dans l'école de Saint Bonnet le Château et 2 voix contre.

Compte rendu du conseil d'école :

- Retour sur l'organisation du temps scolaire pour les trois années à venir.
- 127 enfants inscrits pour la prochaine rentrée répartis sur 6 classes
- Points sur les projets scolaires

### **Finance :**

Le conseil valide les admissions en non-valeur (cantine, garderie, ...) pour un montant de 236.81 €.

### **Travaux en cours :**

Les travaux de la Médiathèque et des logements sont finis. Des finitions sur l'escalier extérieur restent à faire. Ces travaux devraient être réalisés avant la fin Juillet.

Le conseil municipal a reçu une subvention de 4764 € pour du matériel de la médiathèque. Avec cette aide, le conseil va réfléchir à l'achat de mobilier extérieur.

A ce jour, le conseil n'a pas reçu le compte rendu de la société CIMAISE pour le projet du Clos du Tilleul.

Le conseil prend une délibération pour l'installation d'une antenne connectée dans le clocher de l'église. Cette antenne servira à contrôler les bâtiments communaux (CO2, bruit, niveau des réservoirs d'eaux, ...) .

Antenne émettant que 1/100<sup>ème</sup> d'onde par rapport à un téléphone portable.

Terrain de foot :

L'entreprise TISSOT est en retard par rapport au planning défini. (Manque de matière première et de personnel suite à la pandémie).

L'enrochement du talus sur la route des Adrets est fini. Le goudron sera déposé dans les prochaines semaines.

Avec l'accord du propriétaire, quelques arbres ont été coupés sur le chemin entre la voie déterrée et le village de Fils.

Chaudière sous l'école : Suite à l'arrêt de la société de plaquette de bois, des consultations sont en cours pour trouver un nouveau fournisseur.

Le bulletin municipal sera distribué par les membres du conseil la 1<sup>ère</sup> semaine de Juillet.

### **Loire Forez Agglomération :**

Le conseil communautaire de Loire Forez Agglomération a révisé le plan partenarial de gestion de la demande de logement social (PPGDLS). L'objectif de ce plan est notamment de permettre une meilleure information et orientation des demandeurs de logements locatifs sociaux, et une meilleure coordination entre acteurs.

LFA demande l'avis des membres de la conférence intercommunal : le conseil n'a pas de remarque à faire remonter sur ce dossier.

### **Questions Diverses :**

DIA ARESTAYS / FALLU : La commune ne préempte pas.

DIA MASURE / SCI REMI DES REMPARTS : après visite des lieux, le conseil municipal vote à bulletin secret la préemption de ces biens. 9 voix pour la préemption et 4 voix contre.

Une quarantaine de personnes étaient présentes à la soirée karaoké organisée par l'association Festival Forez.

L'association 'Rebonds de la balle » a retenu le dossier de la commune de Luriecq pour recevoir un spectacle de cascadeurs comiques le 4 Septembre 2021.

La fête du village se déroulera le week-end du 17 et 18 Juillet avec la pétanque du foot, le repas des chasseurs et le feu d'artifice pour le samedi. Dimanche se déroulera le vide grenier avec tripes, un spectacle de basketball acrobatique et pour finir le repas du comité d'animation.

Le CCAS sera convoqué prochainement pour l'organisation du repas des anciens.

---

Prochain Conseil Municipal : Vendredi 30 Juillet 2021 à 20h30

